

Perceptions Des Dynamiques Des Interactions Des Electeurs Sur Les Elus A Kinshasa, RD Congo. Processus De Légitimation

Charmant-Eliezer NTAMBWE MPOSHI¹

Ecole de criminologie de l'Université de Kinshasa

eliezerntambwe2020@gmail.com



Résumé – Cet article décrit les perceptions des électeurs sur l'élu pendant le processus électoral comme un processus de légitimation. A partir des dynamiques des interactions considérées comme une situation problème, elle met en lumière les dynamiques de la nature de ces interactions à partir des perceptions qui se situent entre l'électeur et l'élu à partir de deux pôles : acceptation mutuelle et du retrait d'échelle. L'acceptation mutuelle, loin d'être simplement un nœud affectif entre ces acteurs, apparaît comme la résultante d'une alliance entre deux enjeux de base portés, l'un par l'aspirant à un mandat électif et l'autre par le « souverain » primaire. Les données récoltées à Kinshasa en république démocratique du Congo ont révélées que les interactions entre élu et électeur se traduisent par des relations moins sincères mais plutôt par des relations où les acteurs mettent en place des stratégies pour prendre au piège les esprits faibles selon que chacun peut tirer profit.

Mots-clés – Électeur, Élu, Perception, Interaction et Acceptation mutuelle.

Abstract – The present study describes voters' perceptions of the elected official during the electoral process as a legitimization process. Based on the dynamics of interactions considered as a problem situation, it sheds light on the dynamics of the nature of these interactions based on perceptions that are situated between the voter and the elected official based on two poles: mutual acceptance and withdrawal of scale. Mutual acceptance, far from being simply an affective knot between these actors, appears to be the result of an alliance between two basic stakes, one held by the aspirant to an elective mandate and the other by the primary "sovereign". Data collected in Kinshasa in the Democratic Republic of the Congo revealed that interactions between elected representatives and voters are less sincere than relationships in which the actors implement strategies to ensnare weak minds in order to benefit each party.

Keywords – Elector, Elected, Perception, Interaction and Mutual Acceptance.

Introduction

La présente étude se structure en trois points: le premier s'articule autour de la construction de l'objet de recherche et des choix méthodologiques(I), le deuxième est axé sur la présentation du processus électoral comme un cadre de la recherche de légitimation et d'opportunité (II) et le dernier traite des fissures de l'acceptation mutuelle qui se présentent d'une part comme le « retrait de l'échelle » et d'autre part comme un facteur de mutation sociale (III).

I. Construction de l'objet d'étude et des choix méthodologiques

A. Les dynamiques d'interactions entre l'électeur et l'élu comme une situation problème non-criminalisé

Nous sommes député national, élu lors des élections législatives de décembre 2018. Nous avons été élu comme nos collègues, nous l'espérons, sur base d'une confiance que les électeurs avaient placée en nous par rapport à nos différents programmes que nous leur

¹ Cet article est issu de mon mémoire de Master en Criminologie, option Gestion de la paix et des conflits à l'école de criminologie de l'Université de Kinshasa, sous la direction de la Professeure Sara LIWERANT, Directrice Adjointe chargée de la recherche de l'école de criminologie de l'Université de Kinshasa que je remercie pour son encadrement.

avons présentés. En cours de l'exercice du mandat, nous avons pu assister et faire face à des situations des conflits dans les dynamiques d'interactions entre les électeurs et les élus qui nous ont apparu comme une situation problème non-criminalisé. Cette dernière entendue comme « *une situation vécue comme problématique par les acteurs qui est exprimé sous forme de plainte, malaise ou encore de résignation* » (Kienge-Kienge 2011 : 177).

Lors de nos travaux en tant que député national et des vacances parlementaires, nous avons assisté à des manifestations des électeurs contre les élus. Ces manifestations exprimaient un ras-le-bol sur le rendu du travail attendu des élus au point que quelques-uns ont été agressés et d'autres ont dû perdre des biens matériels.

A cet effet, quelques stéréotypes ont été soulevés : le peuple n'est pas content du travail des députés, les députés s'en foutent de la souffrance du peuple, ou encore un refrain d'une chanson en lingala : *boma député, tika policier*² pour ceux qui habitent Kinshasa, en tshiluba dans le grand Kasai : *ba députés mbimvi*³ ... situation aggravée par la distribution des véhicules de la marque Palissade aux députés par le Gouvernement et de la révélation que les députés toucheraient 21 000\$ chacun par mois alors que les électeurs (la population) croupissent dans la misère et manquent des infrastructures de base et accèdent difficilement aux besoins primaires. Pour appréhender ce conflit, nous nous sommes posé la question de savoir : *quels sont les dynamiques des interactions entre l'électeur et l'élue en processus de légitimation à Kinshasa ?*

B. Les perceptions des électeurs sur les élus à travers l'état de l'art

L'état de l'art renseigne que les études sont plus orientés vers les sciences politiques ou la sociologie du travail du député. Elles n'ont interrogé quasiment pas le rôle, les perceptions et même les interactions des électeurs sur les élus qui pourraient justifier le conflit ci-haut explicité.

En effet, la plupart des travaux se résument à l'évaluation des travaux parlementaires et de l'analyse des dynamiques des partis politiques (Bongeli, 2020 ; Makengo, 2017 ; Wetsch'Okonda, 2014). Quelques représentations courantes qui ont été identifiées dans la littérature et les études sur la question. Il s'agit de la représentation insuffisante, car les besoins, les préoccupations et les intérêts des électeurs ne sont pas pris en compte dans le processus décisionnel, conduisant à un sentiment de marginalisation et de frustration. En disant qu'il s'agit de la représentation insuffisante ne veut pas dire que ce travail donnera une représentation exhaustive étant donné que (Jodelet, 1989) démontre lui-même que la représentation sociale ne pas statique mais plutôt dynamique, elle est évolutive par rapport aux réalités de chaque société.

Il s'agit aussi du clientélisme politique, car certains électeurs ont l'impression que les députés sont plus intéressés par leurs propres intérêts ou ceux de leur réseau politique, plutôt que par l'intérêt général. Ce qui entraîne un sentiment de méfiance et de désenchantement vis-à-vis des élus (Bongeli, 2020 ; Mvioki, 2007).

La déconnexion et inaccessibilité des députés est présenté également comme réalité quotidienne, étant entendu que les députés ne sont pas accessibles ou qu'ils n'écoutent pas activement les préoccupations des électeurs. D'autant plus que les députés n'ont pas la culture de la redevabilité, ce qui est exprimé comme un sentiment d'impuissance et de frustration chez les électeurs. Sans oublier la question de la corruption et du favoritisme.

Il est important de noter que ces représentations peuvent varier d'un électeur à un autre et peuvent être influencées par des facteurs tels que l'expérience individuelle, le contexte socio-économique et politique, ainsi que les informations disponibles. Il est donc nécessaire d'approfondir l'analyse et de recueillir des données empiriques pour mieux comprendre les dynamiques du conflit entre les électeurs sur les députés nationaux en République Démocratique du Congo. D'où la pertinence de cette étude, qui aborde une question des sciences politiques ou de sociologie politique en criminologie à partir de l'identification du conflit comme une situation problème non criminalisé tout en mobilisant également les approches et les méthodes de la criminologie.

² Tue un député, laisse le policier

³ Les députés sont des voleurs

C. Problématique de la recherche

La présente étude a mobilisé les perceptions comme grille de lecture. Elle analyse les dynamiques des interactions entre les électeurs et les élus pendant le processus électoral. Elle met en lumière les dynamiques de la nature de ces interactions à partir des perceptions des électeurs (Jodelet, 1984 : 357-378). Il a été question d'entendre la manière d'interpréter et de penser la réalité quotidienne et de construire la pensée autour de l'ensemble des connaissances, des croyances, et des opinions partagées par les électeurs sur le candidat après plusieurs processus électoraux en République Démocratique du Congo (Bonso, 2013).

Le choix fut, non seulement d'accéder aux perceptions à partir des discours des électeurs sur les élus, mais aussi d'intégrer la dynamique du conflit pour décrire tout le processus de légitimation et de délégitimation. Il met ainsi en relief les opinions partagées par les électeurs que leurs expériences vécues et d'y déceler les contrastes possibles. Aussi la grille théorique de normes pratiques a été également mobilisée, car elle permettait de légitimer les dynamiques des électeurs dans leurs rencontres avec les élus étant donné qu'il s'agit d'un conflit dont certains électeurs ont capitalisé.

Ainsi l'étude présente les perceptions des électeurs à partir des discours sur les élus tout en intégrant la description des pratiques qui prennent en compte les opinions partagées et les expériences vécues. D'autant plus que la RDC connaît déjà quatre cycles électoraux. Ces données sont présentées dans un registre descriptif afin de présenter et de saisir les normes pratiques qui structurent les dynamiques des interactions entre les électeurs et les élus dans leurs rencontres à travers notamment une question de recherche majeure : Le rapport de l'électeur à son élu.

D. Dispositif méthodologique

La méthode qualitative a été privilégiée pour appréhender notre objet. Elle nous a permis de confronter les données récoltées à travers le corpus discursif réalisés à travers les entretiens semi-directifs, la détermination des groupes stratégiques constitués essentiellement des membres des partis politiques, des populations commerçantes occupant la place Victoire, les membres des ONG qui s'occupent de la question électorale, les autorités administratives au niveau de la commune de Kalamu et des quartiers Victoire, Matonge, Kauka, Yolo médical. Il s'agissait de rencontrer divers acteurs afin d'avoir une compréhension très large du réel.

Pour ce faire, notre univers de travail est la ville province de Kinshasa. Rappelons avec Mangalu que :

« Les données qualitatives sont des informations de type descriptif qui renseignent sur les facteurs explicatifs, les causes, les motivations, les attitudes, les perceptions, les comportements, etc. Elles visent à comprendre les processus, le comment et le pourquoi d'un tel ou tel comportement, d'un tel ou tel fait et à approfondir la compréhension de certains aspects particuliers des faits sociaux à partir des informations collectées sur des échantillons de taille très réduite » (2019 :78).

Pour Matthew, B. et Huberman, A. (1991: 27), le qualitatif permet « de dépasser les formules brèves du quoi ou du combien, pour s'investir dans les questions du comment ». Nguyen Duy et Luckerhoff (2006 :81) précisent que « la recherche qualitative ne se caractérise pas par les données. Puisqu'elles ne peuvent être aussi quantifiées, mais bien par sa méthode d'analyse qui n'est pas mathématiques».

Considérant que le comportement social se comprend à partir de ce que vivent les personnes, Jean Poupart(1997) note que « les méthodes qualitatives tentent de saisir la réalité telle que la vivent les acteurs sociaux en s'immergeant, d'une part, dans leur univers et en leur donnant, d'autre part, une place centrale ».

La démarche logique utilisée dans notre recherche est l'induction en tant que processus par lequel on généralise, sous forme d'énoncés théoriques, le fait de l'expérience ou de l'observation. En effet, l'induction est une pratique fondée sur le terrain, sa démarche permet à la théorie de se développer durant et non avant les opérations de recherche. Il s'agit, comme le souligne Mucchieli (2009:58) d'accéder à « la compréhension des phénomènes au départ des données plutôt que le recueil de données pour évaluer un modèle théorique préconçu».

1. Entrée sur le terrain : le miroir d'un député sujet et objet de son étude

Cette partie est constituée de notre ressenti après avoir fait le terrain, d'où le miroir tel que le présente Mbembe (2000 : 328-332) « *le reflet du miroir, elle a permis d'apporter la possibilité de voir son image physique, d'explorer sa propre expression émotionnelle, de vérifier et d'ajuster son apparence, de s'auto-évaluer et de symboliser la conscience et la réflexion* ».

En effet, notre terrain n'était pas facile suite à nos triples casquettes, celle du journaliste connu à Kinshasa à cause de nos prises de position face aux réalités de la vie tant politique que sociale, notre deuxième casquette du député élu de Kinshasa où la recherche est menée et notre troisième casquette de chercheur qui n'était presque pas visible.

Au départ de chez nous, nous nous préparions à nous déguiser pour que nos deux premières casquettes ne puissent pas faire ombrage à celle qui nous amène sur le terrain. Habillé en pantalon Jeans, chemise et basquette, nous étions obligés de mettre notre masque pas pour nous protéger contre la pandémie de COVID-19 mais plutôt pour éviter d'attirer l'attention et de nos interlocuteurs et des autres personnes censées nous connaître. A cela, nous ajoutons un chapeau au-dessus de nos lunettes, ceci dans l'objectif de passer inaperçu afin de nous permettre d'obtenir les données fiables.

Nous n'oublierons jamais ces quelques cas qui nous ont marqué pendant notre terrain. C'est un cireur des chaussures qui était au rond-point victoire devant une banque, il était très bien accueillant et disposé à échanger avec nous sur l'objet de notre recherche bien qu'il nous confondit avec la presse qui devrait rapporter ses propos à la télévision. Celui-ci, jusqu'à la fin de notre entretien ne nous a pas reconnu, chose qui nous a fait plaisir. Toujours au rond-point victoire, nous avons abordé un détenteur d'un petit dépôt de boissons. Celui-ci nous a reconnu directement et nous a reçu avec tous les honneurs entant que leur élu et journaliste préféré, chose qui nous a rendu un peu triste puisque nous ne faisons plus confiance en ce qu'il nous disait estimant que, ces propos allaient dans le sens de nous plaire surtout que celui-ci connaissait et notre appartenance politique et nos prises de positions. Nous doutions de la fiabilité de ce qu'il nous disait.

À la maison communale de Kalamu par contre, il fallait un long moment d'explication pour que ceux qui nous recevaient puissent croire à l'objet de notre présence dans leur bâtiment. Pour eux, nous étions soit à la recherche de ce qui n'allait pas dans cette administration étatique pour étaler ça à la face du monde, soit nous récoltions les données pour en transformer en une motion contre ceux qui dirigent. Cette position n'a pas permis à quelques-uns de nos interlocuteurs de s'ouvrir au départ à nos entretiens. Ce n'est que plus tard qu'ils ont compris que la démarche n'était pas contre leur chef étant donné que notre entretien tournait tout au tour des dynamiques entre les électeurs et leurs élus et non sur la gestion de la commune de Kalamu.

D'autres par contre, trouvaient ce moment comme une occasion de soumettre leurs doléances à leur représentant et leur journaliste sur les réalités de leur vie quotidienne. Ces derniers nous prenaient un peu de temps avec les questions qui ne cadraient pas avec l'objet de notre présence chez eux. Voulant les interrompre pour nous occuper de ce qui nous amenait les rencontrer, l'un d'entre eux va lancer un cri en Lingala « *Botika ye akende naye, asi alia. Yango alobaka lisusu te* »⁴.

Cette interpellation nous a déconcentrés au point où nous voulions commencer à nous justifier pas par rapport à la recherche mais plutôt par rapport à notre mandat de député national. Heureusement que nous avons eu à gérer notre émotion bien que ça nous a pris un peu de temps de plus pour quitter le lieu vers un autre. Cette expérience nous a poussé à changer des stratégies pour des endroits que nous trouvions un peu mouvementés. Nous commençons par une petite blague avant de poser notre problème. Si nous constatons que nos interlocuteurs nous ont reconnu dès notre arrivée, si tel n'est pas le cas, nous profitons de cet état des choses pour nous entretenir avec eux. Autre élément de trahison de notre déguisement était notre voix que la plupart de nos interlocuteurs reconnaissaient suite à nos différentes prestations à la télévision. Nous pourrions bien nous cacher derrière notre masque, mais notre voix nous trahissait de fois au point où nous cherchions à la déformer pour nous permettre de travailler librement.

Chaque fois que nos interlocuteurs découvraient que c'était nous qui étions derrière le masque, l'interprétation était autre. Pour les uns, nous nous cachions par ce que nous avons déjà obtenu ce que nous cherchions (le mandat) et nous n'avions plus besoin du

⁴ Laissez-le partir, il a déjà bouffé c'est pourquoi il ne parle plus

peuple, pour les autres c'est la rupture totale de contact avec le peuple et que la « bourgeoisie » a érigée un mur entre nous et eux qui sont restés dans un état de précarité.

2. Les entretiens et la détermination des groupes stratégiques

Les groupes stratégiques ont été constitués :

- ✓ des électeurs se déclarants non alignés à un parti politique et ceux inscrits dans des structures (Groupe 1)
- ✓ des habitants de Kinshasa des quartiers diversifiés, ceux qui n'ont pas l'habitude d'une prise de parole publique et qui n'appartiennent pas à des structures particulières (Vendeurs, cabines, motards, cambistes (Groupe 2),
- ✓ des ONG qui s'intéressent à la question des élections et à l'encadrement des électeurs, les leaders d'opinions, les journalistes (Groupe 3).
- ✓ les agents de l'État de préposés d'une commune (Groupe 4)

Groupe stratégique	Nombre d'entretiens
1	11
2	25
3	7
4	5
Total	48

3. Méthode d'analyse de données

L'analyse de contenu dans sa variante thématique s'est avérée pertinente, dans la mesure où elle permet d'accéder aux différentes perceptions des dynamiques des interactions des électeurs sur les élus à Kinshasa.

En effet, l'analyse de données consiste à trouver un sens aux données recueillies et à démontrer comment elles répondent à la question de recherche formulée. Nous avons opté pour la méthode d'analyse de contenu dans sa variante thématique des notes d'observations et d'entretiens retranscrits. Comme le précise Albarello et *al.*, « les contenus ne sont ni les textes ni les discours. Ils sont ce qu'il y a dedans. Les textes et les discours sont des contenants, des modes d'expression, de manifestation. L'analyse de contenu n'a pas ceux-ci pour objet mais bien ce qu'ils contiennent. Autrement dit, le discours est un signifiant qui porte un signifié. Le signifié traduit l'expérience, un système de référence, les modes de pensée, de vie intérieure » (1997 : 98).

Nos matériaux empiriques, tirés des entretiens, ont fait l'objet d'un découpage séquentiel ou distributif en unités de sens dans un tableau d'analyse avant de faire l'objet d'un encodage. Les codes ici sont des étiquettes qui désignent des unités de signification pour l'information descriptive compilée au cours de notre étude. Les codes sont habituellement attachés à des segments de taille variable, mots, locutions, phrases ou paragraphes entiers, connectés ou déconnectés d'un contexte spécifique.

Ces catégories qui permettent d'organiser systématiquement les données recueillies sont illustrées par des extraits d'entretien. La lecture et la relecture de ces extraits permettent l'encodage ou le recodage à partir du sens caché d'une partie du discours. Il s'agit de catégoriser les extraits en restant le plus près possible du sens qu'ils portent. L'inclusion progressive des catégories dans d'autres nous a conduits à retenir les principales catégories qui décrivent les différentes perceptions des dynamiques des interactions des électeurs sur les élus à Kinshasa. C'est à travers donc une analyse thématique que nous avons accédé aux caractéristiques communes dans les propos des électeurs afin de répondre aux objectifs de la présente recherche.

La construction de l'objet de recherche et les choix méthodologique étant réalisés, venons-en aux résultats de la recherche en commençant par l'acceptation mutuelle candidat-électeur autour des enjeux interactionnels.

II. L'acceptation mutuelle candidat-électeur autour des enjeux interactionnels

Les discours des électeurs sur les interactions qu'ils entretiennent avec des candidats à l'élection laissent émerger deux enjeux majeurs autour desquels se construit et se structure leur rencontre comme dans l'apprentissage de la publicité moderne et la maîtrise des trucs électoraux de DELOYE (2006 : 154-178). Par l'apprentissage de la publicité moderne, on comprend l'acquisition des compétences et des connaissances nécessaires pour comprendre et maîtriser les méthodes de publicité utilisées dans le monde numérique d'aujourd'hui. Les professionnels de la publicité doivent s'adapter en permanence à l'évolution des médias, des technologies et des comportements des consommateurs tel est le cas avec l'utilisation des réseaux sociaux par les candidats aux différentes élections pour leur visibilité, et de la politique du ventre et les nuances du compromis de Bayart (2006 : 190-192, 281-316).

A en croire Grindle (2001 : 357) cité par Olivier de Sardan (2014 :7), « les acteurs politiques élaborent intentionnellement de nouvelles règles du jeu à travers un processus d'analyse technique, de la même façon qu'un ingénieur analyserait un problème particulier concernant, par exemple, la capacité de charge, puis concevrait une structure qui résoudrait ce problème particulier. De fait, l'approche du changement organisationnel en termes de "réingénierie" repose sur des hypothèses similaires ».

C'est qu'Olivier de Sardan (2014 :7) appelle « ingénierie sociale », qui est une expression générique qui englobe, dans l'acceptation non normative, tous les dispositifs d'intervention planifiée, élaborés par des experts, visant à implanter ou modifier des institutions et/ou des comportements dans des contextes variés. Étudier les réactions des électeurs tout comme des élus, c'est aussi étudier de l'ingénierie sociale, ce qui lui advient et ce qu'elle devient dans les contextes où elle est mise en œuvre.

Ces enjeux, dans la mesure où ils participent à forger l'image populaire du « candidat à l'élection », donnent à voir non seulement ce que les électeurs voient dans les candidats, mais aussi ce que ces électeurs tiennent comme vision d'eux-mêmes par le candidat, d'autant plus que le rapprochement interactionnel de ces deux figures semble sous-tendu par une diversité d'intérêts que chacun définit en fonction de sa position. Dans ce sens, si (la quête de) la légitimation est l'enjeu au prisme duquel les électeurs définissent la trajectoire interactionnelle du futur élu, et (la quête d') une ouverture d'opportunité économique apparaît comme l'enjeu à travers lequel l'électeur s'offre à l'interaction. *Tout comme la domination est une affaire de style que propose Bayart (2022 : 459-565).*

La rencontre entre ces deux enjeux sur lesquels reposera finalement l'acceptation entre les deux acteurs, à savoir le candidat et l'électeur, nous permet d'analyser d'une part le processus de légitimation du candidat (A) qui, une fois réussi, conduit ce dernier à occuper un siège électoral ; et d'autre part les attentes des électeurs en termes d'ouverture d'opportunités (B).

A. Processus de légitimation des élus

Le concept de légitimation vise, selon Bouquet (2014 :15), « à décrire un processus par lequel des individus sont amenés à reconnaître la légitimité du pouvoir, des institutions, des comportements, des discours, des usages » tout comme l'opinion publique sur les élections que présente Mvioki (2007, 25-26) et s'inscrit dans le jeu politique (Chagnollaud, 2010 : 36). Dans la dynamique des interactions entre un candidat à l'élection et ses électeurs potentiels, la légitimation du candidat se construit comme un processus de reconnaissance de ce dernier « digne » de bénéficier du suffrage, dont l'affirmation se trouve dans l'octroi effectif des voix au candidat concerné, et le couronnement dans l'occupation du siège électoral. Ce processus est avant tout lié à la construction de l'image populaire du candidat. Et comme l'affirme Nimmo (1974 : 11-13), « cette image est un facteur important dans le choix du candidat et repose essentiellement sur un certain niveau d'harmonisation entre les attentes des électeurs et le comportement du candidat durant le processus ».

C'est alors à travers cette construction de l'image du candidat, comme le souligne Bongeli lorsqu'il explique la portée de la communication, propagande et marketing (2020 : 281-302) que les électeurs semblent lire l'ensemble des activités menées et des actions posées par le candidat, généralement pendant la courte période de campagne électorale, et qu'ils appréhendent dès lors comme des stratégies de celui-ci pour entrer dans leur bonne grâce, pour les persuader à l'accepter dans la masse des concurrents.

Mais la stratégie du candidat dont parlent les électeurs semble parfois sortir du cadre restreint de la campagne pour se situer en amont médiat et immédiat de ce cadre.

On se retrouve ainsi face à deux niveaux de mobilisation décrits par les électeurs : la mobilisation non électorale que l'on peut qualifier simplement de pré-électorale si on prend en compte le fait que pour certains électeurs, il s'agit d'une préparation lointaine du candidat en vue des élections, et la mobilisation électorale proprement dite, essentiellement pendant la période de campagne.

L'ensemble de ces mobilisations converge vers la visibilité du candidat. Dans l'un comme dans l'autre niveau de mobilisation, le candidat utilise un ensemble de ressources stratégiques à sa disposition, notamment le discours (1), l'action sociale et la présence physique (2). Il sied de relever que dans cette dynamique de quête de légitimité du candidat, les électeurs se reconnaissent détenteurs d'un pouvoir, que nous considérons néanmoins comme diffus, qui ne se structure que faiblement autour des mobilisations des opérateurs politiques.

1. Le discours des élus : une lame à double tranchant

Il émerge des entretiens que la première stratégie que l'électeur perçoit du candidat est discursive. Mais comme le note nos interlocuteurs, cette stratégie souffle souvent le chaud et le froid. Et les candidats utilisent cette stratégie du discours. L'objet ici n'est pas de faire l'analyse du discours électoral (Haddad : 2017), mais de comprendre la manière dont nos interlocuteurs perçoivent cette réalité.

À travers le discours, le candidat cherche d'une part à se faire le digne porte-parole de la population dans laquelle il voit un corps électoral qui peut être acquis pour sa légitimation, et d'autre part à se constituer un auditoire de plus en plus large à travers lequel il voudrait cristalliser de manière générale une image symbolique de soi. Parler de discours renvoie ainsi inéluctablement à la considération de la mobilisation de la rhétorique comme stratégie de campagne.

En effet, selon Haddad (2017), « *tout candidat cherche à toucher la sensibilité des électeurs, attirer leur attention à travers des stratégies rhétoriques qui se soucient d'ailleurs de moins en moins d'un discours rationnel savamment argumenté* ». Dans cette configuration, comme le constatent Dakhli et Lhérault, la rhétorique politique se dirige peu à peu et indéniablement vers la « *peopolisation de la politique* » (2008 : 8-12), qu'il sied d'entendre, à la manière de Charpentier et Brulois, comme la théâtralisation et la mise en scène à travers lesquelles l'image prend le dessus sur les problèmes sociaux (2013 : 52-61).

La stratégie du discours apparaît très complexe aux yeux des électeurs, d'autant plus qu'elle se déploie sur plusieurs arènes comme ceux de débats télévisés, d'émission télévisée sans débat, de meeting au grand public, de journées de réflexion et autres fora, et sa temporalité couvre autant la période de campagne où elle monte en virulence ainsi que celle précédant la campagne (Bongeli, 2020), où elle évolue de manière relativement sereine comme préparation lointaine d'une figure acceptable. Elle se révèle à leurs yeux comme une lame à double tranchant pour le candidat en ce sens qu'elle peut servir comme desservir ce dernier. Dans ce sens, plutôt que de consolider l'électorat potentiel en suscitant de la lucidité chez les électeurs, le style de discours, lorsque les candidats usent de moins en moins du principe de raison et mettent davantage en avant un discours simpliste voire populiste, peut susciter des ressentiments et conduire par conséquent à ce que Khiari qualifie de « *délitement de la cité* » (2013 : 137-140). Ce qui conduit Mouchon à noter que les différents candidats, notamment les plus dotés de capital de sympathie, font très attention à leurs prises de parole dans les différentes émissions télévisées et radiophoniques (2001 : 67). Aussi comme le discours n'épuise pas le champs du possible dans la construction du capital de sympathie et tend parfois *a contrario* à mettre en déséquilibre le processus même de construction de la légitimité du candidat, l'action sociale et la présence physique constituent pour les électeurs un autre pan de la stratégie du candidat pour arracher leur reconnaissance.

2. L'action sociale et la présence physique : des points d'accessibilité des élus

Dans le marché de la communication et mutation de la vie politique, la visibilité d'un homme politique, lui permet de se faire connaître et de soigner son image (Bonso, 2013 : 171-180). Si le discours, en dépit des rhétoriques de proximité, apparaît à la majeure partie d'électeur comme action distante et de moins saisissable, l'action sociale et la présence physique du candidat

témoignent de la possibilité d'accéder facilement à ce dernier et de construire des interactions de proximité, qui permettent à l'électeur un meilleur contrôle des opportunités et partant une forte légitimation du candidat.

L'action sociale du candidat s'entend ici de la participation du candidat dans la vie sociale de ce qu'il considère comme sa « base » électorale à travers une politique de dons et d'assistance aux populations qui sont dans le besoin, mais aussi à travers la prise de parole au nom de ceux qui peinent à se faire entendre. Des électeurs ne manquent pas de faire bon accueil à l'image d'un candidat offrant un soutien financier aux électeurs de sa circonscription et leur famille. Ils y voient un signe de charité et de bienfaisance. Cette image est un argument de propagande efficace que des candidats exploitent de façon directe dans leur campagne.

Une électrice nous explique les motivations de sa reconnaissance d'un candidat en ces termes :

Nous votons pour lui, parce qu'il ne cesse d'aider les pauvres et de prendre soin des nécessiteux, je l'aime pour le bien qu'il fait, les gens sont pauvres. Lui, s'il vient dans une école comme celle-ci et qu'il y a des élèves orphelins, il paye leurs frais scolaires.

En effet, plusieurs candidats ont eu recours à ces types de procédé pour galvaniser leurs électeurs. Selon ces électeurs, celui qui apporte une aide matérielle aux pauvres est le candidat le plus approprié pour exercer un mandat public, surtout électif. Aussi, un autre électeur de préciser :

Nous voyons toutes ces personnes venir à la base, devenir des papas ou mamans "social", avec parfois des dons qu'elles offrent, par exemple des vivres, ou de formes d'assistances où elles paient les frais de maternité pour des femmes retenues à l'hôpital, elles aident par exemple les personnes vivant avec handicap, les orphelins, les veuves etc. on les voit faire des actions sociales pendant la campagne ou même avant le moment de campagne pour un peu préparer leur base, créer la sympathie... elles deviennent vos porte-paroles.. tout ça ce sont des stratégies, d'autre encore se font très proche de la population, vous les voyez dans les obsèques du quartier, ils marquent vraiment leur présence physique ...

Il en ressort que dans un contexte de précarité de vie de la majeure partie des citoyens, le don et l'assistance deviennent des leviers essentiels pour qui veut briguer un mandat électif de se faire connaître et accepter dans un espace ou de consolider des liens avec celui-ci. Quoi de plus normal dans un système de gouvernance publique où l'action même des détenteurs de l'appareil de l'État, plutôt que de se présenter comme une obligation attachée à leurs statuts, se construisent symboliquement comme une faveur faite à la population.

Au-delà de l'action sociale, la présence physique du candidat, se lit quant à elle, dans sa participation aux événements qui touchent ses électeurs potentiels, surtout lorsqu'il s'agit d'événements malheureux, comme le deuil.

Ces deux modalités de la présence du candidat dans son fief, l'action sociale et la présence physique, paraissent très significatives aux yeux des électeurs, qu'ils y voient des marqueurs de l'accessibilité du candidat qui les exploite les mieux possible. Dans cette perspective, il devient plus clair de comprendre comment les candidats concentrent ainsi leur énergie à développer un *ethos* de bienfaisance et d'accessibilité, plutôt de l'intégrité et de la redevabilité, d'une part, et, d'autre part, les électeurs s'enlisent dans une position d'assistés qui attendent notamment que les élus à qui ils auront témoigné reconnaissance reviennent en sauveur, en offrant quelque ouverture d'opportunités.

Comme on pourra le voir plus bas, l'image d'un candidat accessible pour les électeurs constitue l'un des socles de la pérennisation de la légitimité construite pendant tout le processus de légitimation et le baromètre de la solidité de l'acceptation mutuelle. C'est notamment à partir de cela que les électeurs évaluent la distance susceptible de naître entre eux et le candidat qui atteint son objectif de légitimation par l'occupation d'un siège électoral.

Si donc, le candidat, conscient du pouvoir de l'électeur à le porter vers sa gloire, forme son projet sur l'électeur et déploie toutes ses stratégies pour arracher sa sympathie et acquérir une certaine légitimité, l'électeur aussi forme quant à lui un projet autour du candidat qu'il intègre mécaniquement comme élément du capital social mobilisable dans un commerce d'opportunités et de légitimité. Bouquet (2014 :14) écrivait : « le débat sur la question de la légitimité est récurrent. La notion de légitimité est

aujourd'hui utilisée à profusion, dans des domaines variés et avec des aspects différenciés. Elle est devenue un concept carrefour qui concerne soit le registre politique et de gouvernance, soit divers domaines, dont le domaine social et professionnel ».

Le dictionnaire des notions philosophiques la définit comme ce qui est « conforme non seulement aux lois mais aussi à la morale, à la raison ». Et le dictionnaire Littré la décline comme une: « *qualité de l'autorité légitime, des pouvoirs légitimes, se référant à la loi ; qualité de ce qui est légitime, par des conditions requises par la loi ; qualité de ce qui est fondé en équité, en raison* » (Bouquet, 2014 :14).

Avec l'avènement de l'État de droit et le développement des démocraties modernes, l'exigence de légitimation est liée à celle de légalité, au fur et à mesure de la socialisation du pouvoir par la mise en place des institutions et des lois. Légalité et légitimité sont les deux pôles correspondants de la vie politique. Alors que la légalité est le caractère de toute action conforme aux lois, la légitimité politique est le caractère d'une décision qui a été prise soit selon des lois écrites, les lois qui expriment des valeurs de la société et des choix démocratiques, soit par les représentants du peuple, votant en son nom, selon le principe de démocratie : « la loi est l'expression de la volonté générale » et selon le principe d'égalité « la loi est la même pour tous ». Ainsi la légitimité politique est reconnue pour définir et orienter l'action collective et prendre les moyens d'assurer un certain degré de concrétisation.

Les politiques publiques peuvent donc revêtir deux principaux aspects dans leur processus de légitimation sociale : d'une part, des coproductions entre gouvernants et gouvernés caractérisées par l'élaboration gouvernementale des champs, axes et stratégies d'intervention, et par la prise en compte des visions et aspirations spécifiques des gouvernés ; d'autre part, le consentement sur la pertinence des politiques élaborées et leur appropriation par la population. Les politiques publiques sont d'autant plus légitimes et appropriées qu'elles s'articulent sur les problèmes existentiels de celle-ci. Ainsi, il n'y a pas de politique sans légitimité, aucun pouvoir n'échappant, tôt ou tard, à l'exigence de justification.

Or, la légitimité politique est réinterrogée car la crise actuelle du politique porte sur sa capacité d'action symbolique et matérielle. Il a le plus grand mal à imposer ses objectifs et se replie sur des régulations procédurales et des coordinations souples de programmes (Bouquet, 2014 :9).

Pierre Rosanvallon porte un diagnostic d'affaiblissement touchant « *les deux grandes façons de concevoir la légitimité : la légitimité dérivée de la reconnaissance sociale d'un pouvoir et la légitimité comme adéquation à une norme ou à des valeurs [...]. Ces deux formes croisées de légitimité procédurale et substantielle sont sorties du registre de l'évidence* » (2008 : 26). Dans son cours, Rosanvallon (2008 : 35-45) considère que « *la typologie distinguant la légitimité comme produit d'une reconnaissance sociale et la légitimité comme adéquation à une norme est dépassée par les légitimités d'impartialité, de réflexivité et de proximité* ».

Dans le contact entre député et électeur, il est né une recherche de légitimité du premier auprès du second. Cette recherche de légitimité comme on l'aperçoit passe par une acceptation mutuelle. Le député cherche à gagner la confiance de ses électeurs et ceux-ci à leurs tours, cherchent aussi une certaine satisfaction matérielle. De cette recherche de reconnaissance, naît une acceptation mutuelle, qui passe par le bénéfice de tout un chacun dans la relation.

Lors de grandes échéances électorales (que ça soit l'élection présidentielle ou législative), les discours et postures des responsables politiques changent de dimension et cela de façon remarquable. Pas une semaine ne s'écoule désormais sans que des propositions de toutes sortes ne soient brandies et testées auprès de l'opinion publique. Ces promesses d'actions se doublent la plupart du temps des discours plutôt offensifs, faisant la part belle aux petites phrases et autres expressions polysémiques.

Ces discours relèvent d'une volonté d'agir directement sur l'opinion publique plus que sur l'adversaire politique en modelant sa perception des événements ou des situations vécues.

« L'acteur de la scène politique ne sert qu'une seule logique : densifier ou décrédibiliser un positionnement sur un échiquier électoral, source de ralliement ou de défection de voix. Systématiquement mise en œuvre dans la perspective de la bataille électorale qui s'annonce, cette logique a même poussé le vice jusqu'à connoter le mot stratégie d'un sens plutôt péjoratif dans l'esprit collectif, en le confondant avec stratagème. Puisqu'il est engagé dans un cadre espace-temps relativement

cloisonné, l'homme ou la femme politique peut se révéler être davantage un « petit » tacticien qu'un « grand » stratège » (BRILLANT, S. GLOANEC, 2016 :2009-210).

B. Ouverture d'opportunités pour les électeurs

Ce deuxième point qui retrace l'électeur en quête d'opportunité, commencera dans un premier temps à présenter le candidat comme un détenteur des pouvoirs politique, financier et familial (1) et ensuite, la quête des circuits d'opportunité d'emploi pendant le mandat, dans la mesure où l'élection scelle l'acceptation mutuelle (2).

Après la considération de l'enjeu que les électeurs assignent aux candidats à l'élection dans le cadre des interactions qu'ils nouent, ce deuxième point aborde le pôle de l'enjeu des électeurs eux-mêmes dans le cadre de telles rencontres. Il se dégage que, en face des candidats, les électeurs se définissent comme une masse en quête d'opportunités consécutives à leur lecture de la position présente et à venir du candidat.

Il ressort ainsi globalement de l'analyse des discours des électeurs que les opportunités en quête desquelles ils construisent les interactions avec des candidats se situent à des niveaux différents selon leurs positions et la possibilité qu'ils ont de développer ou non plus de proximité avec ces derniers, mais aussi selon que le candidat concerné est déjà politiquement ou socialement actif ou qu'il fait ses premiers pas dans ce champ d'incertitudes, dispose ou non de moyens financiers conséquents. La figure du candidat telle que construite par les électeurs, au-delà de ses stratégies discursives, d'actions sociales ou de présence physique, devient ici un élément majeur de détermination du type d'opportunités entrevues par ces derniers et dont le candidat est désigné comme porteur.

1. Le candidat : détenteur des pouvoirs politique, financier et familial

La figure de l'élu « détenteur des pouvoirs » est une des figures dominantes, défendue avec force par certains électeurs. Ces pouvoirs permettent, selon eux, de répondre à leurs demandes. Il peut s'agir, par exemple, du pouvoir d'un « ministre » comme l'indique cet électeur :

Chaque fois que l'homme est ministre, qu'il a un bon poste, nous espérons qu'il nommera nos enfants. Nos enfants traînent dans les rues, j'en ai sept dont l'âge varie entre 23 ans et 40 ans à peu près, cloués à la maison. Ils ont une licence de médecine, une licence de droit, de lettres, une licence d'informatique, une licence de gestion, une licence d'agronomie, une licence d'économie et pas de travail⁵.

Ici, l'électeur lie l'image de l'électeur au rôle qu'il exerce dans la société ; il lie la position de ministre à la capacité à trouver des emplois aux jeunes gens. Dans le même cadre, un autre électeur note :

Nous l'avons choisi parce qu'il est ministre et qu'il peut nous offrir des services. Ce n'est pas la même chose si c'est un ministre qui parle ou un simple député.

Le poste de ministre semble rendre sa voix plus puissante que celle d'autres députés. A *contrario*, d'autres électeurs critiquent le cumul entre poste au gouvernement et candidature au parlement. Un électeur nous dit :

Il y a deux candidats qui réquisitionnent les moyens du gouvernement dans leur campagne, et utilisent de l'argent de l'État, de l'argent du peuple. En principe, les députés devraient renoncer à tout poste avant de se présenter à l'élection législative.

Un autre ajoute : « Les élections sont honnêtes à l'intérieur et c'est tout. La Directrice de la Société Nationale d'Assurance devrait quitter la société lorsqu'elle avait décidé de déposer sa candidature parce qu'elle exploite son pouvoir ». Cet électeur met en garde contre l'utilisation abusive des postes et des moyens gouvernementaux dans la campagne électorale, à laquelle ont effectivement eu recours beaucoup de candidats de la majorité présidentielle à l'époque du Président Kabila pendant leur campagne électorale. Le « pouvoir de l'argent » est illustré par cette phrase d'un groupe de jeunes filles électrices :

⁵ Propos recueilli auprès d'un électeur de la ville de Kinshasa avec qui nous avons eu un entretien.

N'importe qui peut se présenter aux élections, n'importe qui, s'il a de l'argent », l'une d'elles ajoute : « Le père d'une de mes amies voulait se présenter, puis il a changé d'avis en se disant que les élections allaient coûter très cher.

Pour ces jeunes filles, il suffit d'être nanti pour participer aux élections, éventuellement sur aucun autre fondement, en raison des dépenses exorbitantes nécessaires à la campagne, d'autant plus que le pot-de-vin électoral est une des armes de la bataille électorale, très fréquemment utilisée sous ses différentes formes.

Certains électeurs ont fait bon accueil à l'image du député offrant un soutien financier aux électeurs de la circonscription et leur famille. Ils y voient un signe de charité et de bienfaisance. Cette image est un argument de propagande efficace, à tel point qu'un des candidats l'exploite de façon directe dans sa campagne ; il se décrivait dans une de ses affiches comme « un homme de bien et c'est lui qui va éradiquer la famine dans la circonscription ». Une électrice nous explique :

Nous votons pour lui, parce qu'il ne cesse d'aider les pauvres et de prendre soin des nécessiteux, je l'aime pour le bien qu'il fait, les gens sont pauvres. Lui s'il vient dans une école comme celle-ci et qu'il y a des élèves orphelins, il paye pour leurs frais scolaires.

En effet, plusieurs candidats ont eu recours à ce procédé : ils se sont rendus dans des écoles et ont aidé financièrement certains élèves. À un autre d'ajouter dans un dialecte : « Shimutanye sele, tadi biashi. Su mu lueso, temulamba »⁶.

Selon ces électeurs, celui qui apporte une aide matérielle aux pauvres est le candidat le plus approprié pour exercer la fonction de député. Certains électeurs ont mis en avant l'image du candidat issu d'une grande famille. L'analyse des caractéristiques sociales, démographiques et économiques des députés élus entre 2006, 2011 et 2018 indique que la plupart des députés sont nés dans la circonscription dans laquelle ils ont été élus, les autres y résident ou y travaillent.

2. La quête des circuits d'opportunités d'emploi pendant le mandat de l' élu

Dans la relation candidat-électeur, les discours se présente en deux temps : d'une part, il y a la recherche d'une légitimation et d'autre part, d'une légitimité et c'est là où se trouve ce que nous appelons « acceptation mutuelle », qui n'aboutit pas aux mêmes résultats. Du côté du candidat, il cherche à se faire accepter en vue de bénéficier des voix pour être élu et quant à l'électeur, il est en quête d'un positionnement social à travers les opportunités qui pourraient être offertes par l' élu.

« Avec le retour au multipartisme au début des années 1990, le vote est devenu routinier dans de nombreux pays africains. Quoique pas complètement routinier. Si les principes du suffrage universel et du bulletin secret se sont formellement imposés dans la grande majorité de cas, la forme matérielle du vote subit de constantes transformations » (S. PERROT, M-E POMMEROLLE et J. WILLIS, 2016 : 5-6).

Les élections en Afrique et plus particulièrement en République Démocratique du Congo, constituent un moment où beaucoup de personnes qui sont déclarés candidat, usent de tous les stratagèmes afin d'obtenir des voix pouvant leur permettre de gagner les élections. Cette situation, constitue pour les électeurs un circuit sinon une opportunité pouvant leur permettre de faire partie de l'échelle, c'est-à-dire d'entrer dans le cercle des personnes bénéficiant des avantages sociaux.

La recherche d'opportunités passe par une certaine reconnaissance sociale, qui fait entrer l'électeur dans l'échelle, à travers des avantages qu'il bénéficie du fait d'avoir participé à la victoire de l' élu pour qui, il a mené une campagne. Bénéficiaire des opportunités en vue de faire partir de l'échelle, constitue pour l'électeur une certaine reconnaissance des services rendus à l' élu. C'est pourquoi, vous verrez que dans toutes les élections qui ont été organisée en République Démocratique du Congo depuis 2006, beaucoup de personnes s'alignent derrière leurs candidats qui peuvent être membres de leur famille, des amis, des voisins ou des connaissances avec qui ils ont des liens très soudés.

⁶ Cet électeur a préféré parler dans un dialecte (Kisongye) en disant celui qui n'a pas épluché, ne mangera pas, même la sauce, il n'en pas droit

L'acceptation mutuelle entre acteur est le point d'entrer d'une collaboration entre les protagonistes. « soki ozo monana te, oko zua voie ndenge nini, toyebi yo te⁷ ». Cet extrait d'un entretien exprime mieux l'exigence d'obtention des voix des électeurs par un candidat député. En effet, les candidats députés se doivent d'être en contact permanent avec leurs électeurs, ce qui traduit la visibilité de l'élu et c'est aussi la même expression qui donne à l'électeur l'accès à certaines opportunités que peut offrir un élu, comme ouverture d'opportunités.

La place de l'électeur dans un système politique se mesure enfin par l'adhésion que ce rôle suscite, en bref par sa capacité d'attraction. L'électeur, on l'a vu, peut être défini à partir de son statut, il est désigné alors comme électeur potentiel, en tant qu'individu juridiquement autorisé à voter. Le processus de légitimation entre élu-électeur passe par une certaine acceptation mutuelle de ceux-ci. L'acceptation mutuelle se présente ici comme étant un processus de reconnaissance réciproque entre les deux acteurs. Un électeur avec qui nous avons échangé, raconte:

Lorsque nous battons campagne pour telle personne, c'est pour nous le moment de s'affirmer, de tout faire pour gagner la confiance de la personne pour qui nous travaillons car, une fois accepté par celle-ci, ce serait la porte du succès quand il gagnera les élections.

S'il faut s'atteler sur les propos de cet électeur, vous comprendrez ensemble avec nous que le travail que font ces acteurs, c'est pour une quête d'opportunités. Si tu travailles pour moi, quand je serais dans la gloire, tu en bénéficieras aussi.

C. Une légitimité par acceptation mutuelle comme fondement du rapport candidat-électeur

Dans la perspective discursive qui est la nôtre, ce n'est pas la légitimité en soi mais le processus de sa construction qui est en jeu. On peut souligner, comme le fait Bourdieu (1982 : 67-72) « la prépondérance du statut institutionnel qui confère à un individu sa légitimité et lui assure la reconnaissance de celle-ci par le public ». Traditionnellement, en démocratie, les élections au suffrage universel qui désignent un représentant du peuple chargé de veiller à l'intérêt général sont garantes de sa légitimité, et donc du dire et de l'agir, ainsi que de la ligne politique annoncée dans le respect des grands principes de la république (ou d'un autre type de régime démocratique en vigueur).

Cependant Charaudeau (2013 :45) note bien, en parlant de ce qu'il appelle la « légitimité par mandatement » dans les démocraties représentatives, que « la souveraineté qu'elle octroie a constamment besoin d'être réactivée par des justifications diverses du fait qu'elle peut être remise en cause par ceux-là même qui l'ont octroyée ».

Rosanvallon remarque qu'à l'ère du repli des idéologies, l'élection qui intronise le dirigeant a désormais une part réduite : elle se contente de « valider un mode de désignation des gouvernants », sans pour autant impliquer une légitimation automatique des politiques menées par la suite. Il en résulte que le gouvernement élu par la majorité jouit d'une « légitimité imparfaite » qui reste toujours soumise à des contraintes supérieures de justification », et qui a besoin « d'être confrontée par d'autres modes de légitimation démocratique » (2022 :12).

La légitimation renvoie au processus par lequel la légitimité nécessairement imparfaite des dirigeants tente de se dire et de se faire reconnaître. Elle est une dynamique discursive. Selon Rojo et van Dijk :

« le discours de légitimation a pour objectif de faire reconnaître la politique du dirigeant comme obéissant aux règles instituées et comme motivée par la recherche du bien public, soit de faire admettre qu'elle est, en la circonstance, défendable du point de vue légal et moral. La réussite de ce processus ne garantit pas seulement l'approbation des mesures proposées ou dictées par le pouvoir, elle s'étend aux gouvernants, à leur position et à leur leadership » (1997 : 523-566).

En d'autres termes, on a affaire à une procédure verbale qui vient consolider une légitimité institutionnellement octroyée au départ, mais qui a besoin d'être réaffirmée et renforcée. Rojo et Van Dijk ajoutent qu'elle est particulièrement nécessaire « dans des

⁷ Si tu ne te fais pas voir, comment tu auras la voix car on ne te connaît pas.

contextes d'actions controversées, d'accusations, de doutes, de critique ou de conflits concernant des questions de relations entre groupes, de domination et de leadership » (1997 : 523-566). Elle est à plus forte raison mobilisée dans des situations désignées par l'expression bien connue de « crise de légitimité » introduite par Habermas (2012 : 32) qui traduit une chute de la confiance octroyée aux institutions en place et aux dirigeants au pouvoir. Dans tous ces cas, la légitimation comme dynamique discursive peut prendre la forme de la manifestation ostentatoire et du rappel, ou encore de la consolidation et du renforcement.

C'est dans la mesure où elle appelle une justification, à savoir des raisons, que la légitimation participe du domaine de l'argumentation. Dans *Political Discourse Analysis*, I. et N. Fairclough reviennent sur cette notion de légitimation telle qu'elle a été étudiée en discours (2012 : 123). Ils insistent sur l'importance d'inscrire l'analyse dans le cadre non seulement de l'analyse du discours mais aussi de l'argumentation, sans quoi « la nature exacte de la légitimation demeure un mystère ». En même temps, ils notent qu'il faut se garder de dissoudre la légitimation dans la notion globale d'argumentation. En effet, selon eux, dans les travaux des tenants de la CDA, la légitimation a reçu une acception beaucoup trop étendue. En particulier, elle a été assimilée à la notion globale de justification, donc de toute raison donnée pour soutenir une action.

Or, la légitimation a une acception plus étroite. Le type de justification réalisé par la légitimation se distingue en ce qu'il invoque des systèmes institutionnels de croyances, valeurs et normes partagées publiquement et justifiables publiquement, et parfois hautement formalisées, codifiées, en vertu desquels l'action proposée est considérée comme légitime. Des justifications d'action qui « n'invoquent pas ce genre de systèmes partagés de règles ou de normes partagées ne peuvent pas à proprement parler être appelées légitimation » (AMOSSI, 2016 : 20).

En bref, l'élu qui entre en processus de légitimation use de tous les stratagèmes pour se faire considérer par l'électeur. Tous les actes qu'il pose, c'est en vue d'une certaine reconnaissance de la part de l'élu pour qui il travaille. Un électeur renseigne en ce sens:

Je suis obligé à tout faire pour que l'élu sache que je travaille et c'est en vertu de cela qu'il me fera confiance et celle-ci permettra à ce que lorsqu'il va gagner, que je sois la première personne à bénéficier des avantages.

Cette quête de légitimation de la part de l'électeur, aura comme conséquence l'appartenance à l'échelle comme nous l'avons démontré précédemment. Cette acceptation mutuelle constitue une réelle source d'opportunités pour les acteurs, dans la mesure où l'élu ne collabore ou ne mange qu'avec les personnes qui ont travaillé pour lui mais à qui, il fait aussi confiance, c'est pourquoi les électeurs usent de tous les stratagèmes pour rendre effective cette acceptation.

Après avoir présenté le processus électoral : entre recherche de légitimation et d'opportunités, qui a consisté à démontrer le processus de légitimation mais aussi d'ouverture d'opportunités dans le contact entre élu et électeur, dans la deuxième partie de cette étude, nous analyserons la rupture de l'acceptation mutuelle.

III. Fissures de l'acceptation et « retrait de l'échelle » et facteur de mutation sociale

Il ressort des discours des électeurs que si l'acceptation mutuelle constitue une face de leurs interactions avec les candidats, la fissure de cette acceptation en forme le revers souvent inéluctable dans la dynamique politique. Ce deuxième point de notre travail commencera par parler du « retrait de l'échelle » comme la fermeture des opportunités économiques (A) et ensuite, elle abordera le « retrait de l'échelle » comme la restriction de l'accessibilité aux élus (B).

A. « Retrait de l'échelle » comme la fermeture des opportunités économiques

1. Le retrait de l'échelle par l'élu

Après avoir gagné l'élection et bénéficié d'une légitimation de la part de ses électeurs, l'élu s'est retrouvé dans une posture de force. L'élu détient aujourd'hui une influence politique, financière, matérielle, sociale, ce qui lui permet de changer de rang social. L'élu est considéré aujourd'hui comme le détenteur des pouvoirs politiques, financiers, familiaux et autres et ceci lui permet d'exercer une forte influence dans la société.

Par échelle, nous entendons les opportunités, les avantages que l'élu avait promis à ses électeurs et aussi l'espoir que les électeurs ont qu'à travers l'élévation qu'ils accordent au candidat, ils peuvent également trouver la chance d'être élevé, une fois qu'il aurait

gagné les élections. En étant candidat aux élections, l'élu était en processus de légitimation et lorsqu'il a gagné, à la suite de la confiance des électeurs, il devient le plus fort économiquement, politiquement et socialement. Toutes les promesses faites deviennent des simples beaux discours sans réalisation, finis la simplicité tant appréciée par les électeurs, plus question de proximité. Aucun souci de voir la vie de ceux qui l'ont fait confiance s'améliorer, bien au contraire c'est le début des conflits entre l'élu et les électeurs. Avec une voix triste, un membre de l'équipe d'un candidat déclare :

Nous l'avons accompagné partout, courant beaucoup de risques, en espérant qu'un jour nous serons récompensés et deviendrons aussi responsable mais, c'est le contraire de ce qu'on attendait. À la place de cette reconnaissance c'est la chasse à l'homme sous prétexte que nous le combattons.

Un électeur nous relate ceci : lors de la campagne pour les élections législatives, de nombreux candidats font des promesses qu'ils ne pourront pas tenir ». Il ajoute en outre : ils disent souvent, si vous me votez, je vais construire des routes, je vais assurer l'arrivée de l'électricité dans le quartier, je vais mettre en place une police pour assurer votre sécurité au quotidien afin d'éradiquer le phénomène Kuluna, etc.

Beaucoup de discours sur des choses qu'ils ne pourront pas réaliser, c'est pourquoi Mathoux (2017) pense que « ces promesses de candidats qu'un député ne pourra pas tenir ». Le mandat d'un député national n'est pas local, ce genre de propositions ne devrait pas figurer dans les programmes d'actions des candidats aux élections législatives. Le député qui se sent en difficulté de répondre aux attentes de ses électeurs, s'éloigne de ceux-ci et retire l'échelle qu'il avait placée pour ses électeurs. A ce propos, un électeur dit :

J'ai assisté à de nombreux meetings, organisés par de nombreux candidats. Ils disent qu'ils feront ceci et cela puis après les élections on n'en voit plus un seul.

Un autre abonde dans le même sens : « En fin de compte, celui qui va l'emporter, nous ne le verrons que dans cinq ans, deux mois avant les élections », un autre électeur note : « Après avoir obtenu son siège, le député on ne le voit plus ». Une femme au visage voilé confirme : « Aux élections, un tel va gagner et un tel, mais nous nous ne verrons personne », un autre électeur ajoute : « Le Parlement c'est un siège et c'est tout, chacun cherche un siège sur lequel s'asseoir et c'est tout. Après la victoire, il se tire et s'assoit dans sa villa, ce qui compte le plus pour lui c'est l'immunité. Et encore, si seulement il gagnait pour de vrai, il gagne en fraudant ».

2. Statique contre dynamique

La confiance et la communication politique, voici deux concepts profondément liés, indissociables même, et qui apparaissent pourtant à beaucoup comme deux ennemis irréconciliables ! Paradoxe auquel s'ajoute une double crise : si la confiance est bien la base de la démocratie, la confiance dans le politique traverse une crise profonde ; les hommes politiques ont souvent une image dégradée, et la politique elle-même inspire plus d'une fois le sourire, au mieux, le mépris ou le rejet, au pire, et entre les deux le désintéret.

De leur côté, les politiques pensent que la crise de confiance qui les atteint peut-être résolue par le miracle de la communication politique, pourtant elle-même en crise : souvent objet de suspicion, entachée d'une connotation perçue comme négative, elle est rejetée dès qu'elle devient visible. Employée à contretemps, elle risque de miner davantage la confiance (Boursin, 2022). La rupture de confiance par l'électeur est faite sur base du retrait de l'échelle. L'élu qui a abandonné ses électeurs après avoir bénéficié de sa confiance. L'électeur qui avait trouvé l'opportunité auprès de l'élu par le fait de la confiance mutuelle qui était née de leur interaction, s'est retrouvé après les élections dans une situation inconfortable. Cette situation a emmené l'électeur à retirer la confiance qu'il avait donné à l'élu lors du processus électoral. A ce sujet, un électeur nous renseigne en ce sens :

J'ai beaucoup travaillé pour lui pendant le processus électoral et la confiance entre nous, était vraiment énorme. Dans le premier moment du pouvoir, tout était très bien et c'était pour moi une belle opportunité et une bonne rencontre mais après un temps, les relations n'étaient plus cordiales et à la suite, une crise de confiance est née et subitement, il y a eu rupture de confiance de ma part et je m'en suis allé aussi.

Partant des propos de cet électeur qui nous parlait avec un sentiment de déception, il s'agit d'une rupture de confiance de l'électeur car le retrait de l'échelle par l'élu, constitue une sorte de trahison ou de relâchement. L'élu ayant bénéficié de la confiance de l'électeur pour gagner l'élection et en retour, il retire l'échelle qu'il avait placée pour l'électeur en termes d'opportunités sociales. Après avoir présenté le retrait de l'échelle par l'élu et la rupture de confiance par l'électeur, nous allons voir enfin, la mutation sociale de l'élu née de la légitimation.

B. « Retrait de l'échelle » comme la restriction de l'accessibilité aux élus

Ce point de notre travail commencera par présenter la matérialisation de l'inversion de pouvoir (1) et l'élargissement du cadre relationnel de l'électeur (2).

1. Matérialisation de l'inversion de pouvoir

Un mandat politique est une charge publique élective, notamment une fonction de membre d'une assemblée élue. On parle de mandat de député ou de mandat législatif, s'il s'agit d'un président de la République, on parlera d'un mandat présidentiel. En République Démocratique du Congo, plus d'un média raconte que les députés perçoivent un total de 21000\$ USD (Vingt et un mille dollars américains) à titre de salaire. Lors d'une de ses prises de parole, l'Honorable Martin Fayulu a jeté un pavé dans la mare. L'opposant a affirmé dans un communiqué que les députés congolais touchaient, depuis janvier 2022, 21.000 dollars par mois.

Pour celui qui est déjà candidat à la présidentielle de 2023, « c'est de la corruption à grande échelle ». Alors, qu'en est-il réellement ? Les députés congolais touchent-ils effectivement de telles sommes ? Au-delà, comment leurs émoluments sont-ils calculés ? Autant de questions que Pierre Firtion a posé à Trésor Kibangula, analyste politique à Ebuteli, Institut congolais de recherche sur la politique, la gouvernance et la violence. A la question du journaliste à Trésor Kibangula sur la véracité des informations alléguées par Martin Fayulu, il répond : « *Ce n'est pas surprenant, on savait déjà depuis quelque temps que le député congolais était grassement payé, mais c'est vrai que le fait de le dire avec des chiffres avancés, ça scandalisé beaucoup de personnes en RDC parce qu'on a tout de suite comparé au salaire moyen des citoyens, des fonctionnaires, des médecins, des soldats qui sont actuellement au front et c'est très choquant* ». Et, il ajoute : « *C'est difficile de donner une réponse tranchée à cette question. Des députés eux-mêmes avancent des chiffres très différents les uns des autres. Alors, si on veut être précis et au regard des témoignages et des fiches de paie qu'on a pu collecter, le salaire du député congolais varie entre 16 millions et 18 millions de francs congolais par moments. Donc, 18 millions on est déjà autour de 9000 dollars américains. Aux côtés de ces émoluments il y a d'autres rubriques qui s'ajoutent, notamment une rubrique très intéressante et très controversée qu'on appelle « les invisibles », c'est comme si c'était des sommes qui ne sont pas traçables, et là on est encore autour des 8000 dollars américains. Il y a des frais de transport, des frais de logement, des frais de communication, et certains députés nous ont dit qu'ils arrivent à toucher autour des 19 000 dollars. Mais le problème maintenant c'est que ce n'est pas tout comme avantage. Lorsque les députés congolais partent en vacances, le bureau de l'Assemblée nationale ajoute d'autres frais, c'est-à-dire les frais pour payer des billets d'avion pour lui, sa femme ou peut être ses assistants parlementaires, mais aussi une rubrique que l'actuel bureau a ajouté qui pose aussi problème, qui fait débat : c'est ce qu'on appelle les réserves parlementaires, on estime que lorsqu'un député part en vacances parlementaires, il doit avoir des moyens suffisants pour subvenir aux besoins de ses électeurs qui pourraient venir comme ça le solliciter. Et là, la rémunération globale au moment où le député est en train de partir en vacances, le député peut atteindre autour des 21 000 voire 25 000 dollars américains, selon les cas* ».

Tout ceci, démontre le degré de capitalisation par le député de son mandat dans le but de se faire de l'argent. Aujourd'hui, en République Démocratique du Congo, tout le monde peut devenir député quand on a une base qui te fait confiance ou lorsqu'on achète des voix aux élections à travers des dons et autres promesses. L'on devient député pas nécessairement pour représenter les intérêts de la société mais plutôt pour assurer sa survie personnelle. Le député étant mieux rémunéré, beaucoup de personnes s'organisent pour postuler afin de bénéficier de tous ces avantages sociaux.

Lorsqu'on devient député, la vie change et on devient une personne d'un certain statut social au détriment des personnes qui ont votés pour que leurs soucis soient présentés au sein de l'Assemblée nationale.

2. L'élargissement du cadre relationnel de l'électeur/élu

Élu pour représenter la Nation, le député participe à l'exercice de la souveraineté nationale. Il vote les lois et contrôle l'action du Gouvernement. Il bénéficie, comme le sénateur, d'un statut protecteur, conçu non comme un privilège mais comme un moyen destiné à lui assurer l'indépendance et la liberté d'expression nécessaires à l'exercice de son mandat. Cette protection spécifique est consacrée par le principe des immunités parlementaires, qui trouvent leur fondement dans la Constitution elle-même.

La reconnaissance d'un statut spécifique impose des contreparties, le mandat devant être préservé de toute influence pouvant en contrarier le libre exercice. Aussi les parlementaires sont-ils soumis à diverses obligations et interdictions. Au-delà des droits et obligations liés au mandat parlementaire, le député peut également exercer d'autres qualités, diverses responsabilités au sein et en dehors de l'Assemblée nationale.

Tout ceci, constitue un moyen soit de positionnement social, tout comme politique. Le député qui a été élu, change de statut social mais aussi politique. On ne peut pas l'arrêter n'importe comment. Il a de l'influence dans la société à travers son statut, ce qui lui amène dans beaucoup de cas à commettre des bavures et des actes non conformes sous la couverture de son statut. Lorsqu'on devient député, son cercle relationnel s'agrandit et on devient influent. Le statut de député permet par moment d'obtenir des avantages et des privilèges dans le traitement au sein de la société.

Le député congolais use de fois de l'influence sur l'administration publique et bénéficie des certaines facilités. Au niveau de la justice, celui-ci influence l'action de la justice et devient intouchable grâce à ses immunités. Toute cette situation, démontre l'élargissement du cadre relationnel du député.

CONCLUSION

L'étude en présence a révélé la manière dont des électeurs voient leurs interactions avec les élus pendant le processus de légitimation à partir essentiellement des élections législatives nationales à Kinshasa. Il en ressort que le commerce entre ces deux acteurs navigue essentiellement entre deux pôles. Celui de l'acceptation mutuelle d'une part et celui du retrait d'échelle qui manifeste la rupture de cette acceptation d'autre part. L'acceptation mutuelle, loin d'être simplement un nœud affectif entre ces acteurs, apparaît comme la résultante d'une alliance entre deux enjeux de base portés, l'un par l'aspirant à un mandat électif et l'autre par le « souverain » primaire, l'électeur.

Dans la dynamique de construction de son identité politique, cet aspirant entre en lien avec ce qu'il prend pour sa base électorale en quête de reconnaissance à travers un processus de légitimation au cours duquel il mobilise un ensemble de stratégies alliant généralement discours, actions sociales et présence physique. Dans cette séquence du processus, où l'électeur se voit détenteur d'un pouvoir réel à travers le suffrage potentiel qu'il peut offrir à un candidat mais précaire dans ses conditions sociales, le premier cherche à se positionner dans le sillage du second pour bénéficier, selon les possibilités qu'il est capable d'entrevoir, des opportunités immédiates et/ou à venir que l'actuel candidat peut offrir.

Ce dernier reste alors très disposé à constituer pour sa base un tremplin d'espoir à travers notamment une masse de promesses et quelques dons qui lui permettent d'asseoir une figure de bienfaiteur, dont la non-teneur de la première comme la non-perpétuation du second. Au cours de la seconde séquence où l'électeur n'attend plus que recevoir après avoir donné, finissent d'une manière ou d'une autre par briser, sur le fond d'un sentiment désabusé de l'ex-souverain primaire, abandonné dans sa situation de précarité devant l'ex-demandeur de la reconnaissance sociale devenu trop puissant financièrement et socialement pour rester encore à se préoccuper des priorités qui ne sont plus désormais dans sa nouvelle échelle.

Le sentiment, après coup, d'avoir cédé son pouvoir à quelqu'un qui se décide finalement d'en jouir seul et d'être incapable d'agir efficacement pour rétablir l'équilibre sur le champ, se résout par une suspension ou un retrait de la confiance dont la manifestation finale est différée aux échéances électorales prochaines.

Il faut reconnaître que construite ainsi, la dynamique des interactions entre le candidat et l'électeur ne livre pas l'ensemble de sa complexité, dont une part importante peut se dégager de la perception même du candidat à l'élection ou de l'élu, que le présent travail n'a pas mis en exergue et qu'il serait intéressant d'envisager à travers d'autres recherches.

Référence

- [1]. ALBARELLO, L., DIGNEFFE, F., HIERNAX, JP., (1997), *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales*, Broché, 16 avril 1997, tiré du site <https://www.amazon.fr/Pratiques-m%C3%A9thodes-recherche-sciences-sociales/dp/220021605X>, consulté le 10 Mai 2023.
- [2]. ALIX, J-S, AUTES, M, et MARLIERE, E (dir.), (2020), *Le travail social en quête de légitimité. Une lutte pour la connaissance et la reconnaissance*, Rennes, Presse de l'EHESP.
- [3]. BALANDIER G., (2018), *Anthropologie politique*, 3^{ème} tirage, Paris, PUF.
- [4]. BARATTA A., (1999), "Droits de l'Homme et politique criminelle", *Déviance et société*, Vol.23, N°3, pp.239-257.
- [5]. BAYART J., (2006), *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.
- [6]. BAYART J., (2022), *L'énergie de l'État. Pour une sociologie historique et comparée du politique*, Paris, La Découverte,
- [7]. BAYART J., MBEMBE A. et TOULABOR C., (2008), *Le politique par le bas en Afrique noire*, Paris, Karthala.
- [8]. BERTEN, A., (2006), "Légitimité, légitimation, normativité", in *légitimation et communication*, vol. 25.
- [9]. BONGELI E., (2020), *Sociologie politique. Perspectives africaine*, Kinshasa, L'Harmattan RD Congo.
- [10]. BONSO J., (2013), *Marketing et gestion des partis politiques. Stratégies pour la conquête, l'exercice et la conservation du pouvoir issu des élections démocratiques*, Kinshasa, Linelit.
- [11]. BOUMAKANI, B., (2008), "La prohibition de la "transhumance politique" des parlementaires", in *Revue française de droit constitutionnel*, numéro 75, vol. 3, pp. 499-512.
- [12]. BOURDIEU P., CHAMBOREDON JC., PASSERON, (1968), *Le métier de sociologue*, Paris, Ecole des Hautes Études en sciences sociales.
- [13]. BUSSY F., (2019), *les élections contre la démocratie ? Au-delà du vote utile, libre& solidarité.*
- [14]. CARBONNIER, J., (1976), *Flexible droit. Pour une sociologie du droit sans rigueur*, 10^{ème} édition, Paris, L.G.D.J.
- [15]. CHAGNOLLAUD D., (2010), *Science politique. Éléments de sociologie politique*, 7^{ème} éd., Paris, Dalloz.
- [16]. CHARLIER J., CAMPENHOUDT L. (Dir.), (2014), *Méthodes de recherche en sciences sociales. Cas pratiques pour l'Afrique francophone et le Maghreb*, Paris, Dunod.
- [17]. CHAUVEAU J., LE PAPE M., DE SARDAN O., (2001), "La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique. Implications pour les politiques publiques", Winter G. (Coord), *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité des normes et enjeux d'acteurs*, Karthala-IRD.
- [18]. CLENET, J., (2007), "Complexité de l'approche qualitative et légitimation scientifique. Pour une genèse des possibles : relier pragmatique, épistémique, et éthique...", in *Recherches qualitatives, hors-série 3, numéro 3, Actes du colloque BILAN ET PROSPECTIVES DE LA RECHERCHE QUALITATIVE.*
- [19]. DE SARDAN, JP., (2014), *La revanche des contextes. Des mésaventures de l'ingénierie sociale, en Afrique et au-delà*, Paris, édition Karthala.
- [20]. DE SARDAN JP., (2015), "Practical norms : informal regulations within public bureaucraties (in Africa and beyond)", de HERDT, OLIVIER de SARDAN (Editors), *Governance and practical norms in Sub-Saharan Africa. The game of the rules*, London, Routledge,
- [21]. DELOYE Y., (2006), *Les voix de Dieu. Pour une autre histoire du suffrage électoral : le clergé catholique français et le vote XIX^e et XX^e siècle*, Paris, Fayard.

- [22]. DELPEREE, F., (2016), "La légitimité Parlementaire aujourd'hui", Institut des investigations judiciaires de l'UNAM, pp. 163-172, disponible sur www.juridicas.unam.mx.
- [23]. DENISE JODELET et All, (1989), *Les représentations sociales*, Puf, Paris.
- [24]. DESGAGNE, S., et LAROUCHE, H., (2010), "Quand la collaboration de recherche sert la légitimation d'un savoir d'expérience", in *Recherche en éducation*, HS1.
- [25]. DESSOUKI, N-H., (2010), "Représentations du rôle du député chez les électeurs égyptiens : le cas des circonscriptions 24 et 25 de Helouanne" in *Open Édition Journals*.
- [26]. DOGAN, M., (2010), "La légitimité politique : nouveauté des critères, anachronisme des théories classiques", in *Revue internationale des sciences sociales*, numéro 196, vol. 2, 2010, pp. 21-39.
- [27]. DOMPNIER, N., (2010), "La légitimation politique en joue. Le chahut organise des députés français sur la question des fraudes électorales depuis les années 1980", in *Revue d'histoire politique*, numéro 4, vol. 2.
- [28]. GENIEYS, W., et HASSENTEUFEL, P., (2002), *Comprendre le changement dans les politiques publiques ? L'approche programmatique*, in *Archive ouverte HAL*, disponible sur <https://hal.archives-ouvertes.fr>.
- [29]. GEROLD, G., (2014), "RD Congo : l'échec des pouvoirs provinciaux, une nouvelle étape dans la déconstruction de la troisième République", in *L'observatoire des Grands lacs en Afrique*, n° 48.
- [30]. HUBERMAN, A. et Matthew, M. (1991), *Analyse des données qualitatives : recueil de nouvelles méthodes*, Bruxelles : De Boeck-Wesmael.
- [31]. JODELET D., (1984), " Représentations sociales : phénomènes, concepts et théories ", in S. Moscovici (ed) *Psychologie sociale*, Paris, PUF,
- [32]. KOUVOUAMA A. (2000), "Penser la politique en Afrique", *Politique africaine*.
- [33]. LEIMDORFER, F., et TESSONNEAU, A-L., (1986), "Légitimité sociologique et analyse de discours : le parcours de la légitimité dans les textes de l'Unesco sur l'éducation de base", in *Langage et Société. Sociologie et discours*.
- [34]. LIWERANT S., (2008), "Présentation. Le droit en instances. Négociation, reconnaissance (Ré)conciliation", in *Revue internationale interdisciplinaire*, n° 56, vol. 2.
- [35]. LIWERANT, (2019), "Scène juridique et logiques politiques de la lutte contre l'impunité des crimes internationaux en République Démocratique du Congo", in *Revue internationale et stratégique*, n° 116, vol. 4.
- [36]. MABIALA MANTUBA-NGOMA, P., (2013), *Les élections dans l'histoire politique de la République Démocratique du Congo (1957-2011)*, Kinshasa, Konrad Adenauer Stiftung.
- [37]. MAKENGO NKUTU A, (2017), *Les partis politiques de la République Démocratique du Congo. Analyse faite à partir de différents textes légaux portant organisation et fonctionnement des partis politiques (1990 à nos jours)*, Paris, L'Harmattan.
- [38]. MANGALU J. (2019), « Guide d'analyse des données en sciences sociales et humaines, de la conception de l'étude à la préparation des analyses », Paris, l'Harmattan.
- [39]. MARTHOUX, H., (2017), "Ces promesses de candidats qu'un député ne pourra tenir", in *Marianne*, article en ligne disponible sur <https://www.marianne.net/legislative>, publiée le 13 juin
- [40]. MBEMBE A. (2000), *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, La découverte,
- [41]. MIAILLE, M., (1976), *Une introduction critique au droit*, Paris, F. Maspero,

- [42]. MUCCHIELLI, A. (2009), « Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines », Paris, Armand Colin.
- [43]. MUDIMBE V., (2021), *L'invention de l'Afrique. Gnose, Philosophie et ordre de la connaissance*, Paris, Présence Africaine Editions.
- [44]. MVIKI KINZIENZIE (dir.), (2007), *Le processus électoral 2006 en République Démocratique du Congo. Perception de la population*, Kinshasa, Mediaspaul
- [45]. NAPAKOU, B., (2020), "Constitutionnalité, légitimité et pouvoir politique en Afrique", in *Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé*, n° 1-2, vol. 22,
- [46]. NGIMBI KALUMVUEZIKO, (2013), *Congo-Zaïre. Le destin tragique d'une nation*, Paris, L'Harmattan,
- [47]. NGOMA-BINDA, P., (2020), *La participation politique. Éthique civique et politique pour une culture de paix, de démocratie et de bonne gouvernance*, Kinshasa, PIFEP.
- [48]. NGUYEN, D. et LUCKERHOFF (2006), Constructivisme/positivisme : où en sommes-nous avec cette opposition? RECHERCHES QUALITATIVES – Hors-Série – numéro 5, pp. 4-17. Actes du colloque RECHERCHE QUALITATIVE : LES QUESTIONS DE L'HEURE ISSN 1715-8702, tiré du site <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/Revue.html>, consulté le 10 avril 2022.
- [49]. ODIMULA L., (2021), *L'État de Droit en Droit congolais*, Kinshasa, L'Harmattan RD Congo,
- [50]. OST, F., et M-V DE KERCHOVE, (2002), *De la pyramide au réseau. Pour une théorie dialectique du droit*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis,
- [51]. POUPART J. (2011), « Tradition de Chicago et interactionnisme : des méthodes qualitatives à la sociologie de la déviance », recherches qualitatives- Vol.30 (1), 2011, pp.10-32, tiré du site www.recherche-qualitative.qc.ca/revue.html, consulté le 24.05.2022
- [52]. POUPART, J. (1997), « L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques ». *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques*, 173-209.
- [53]. POUPART, J. (1997), « L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques ». *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques*, 173-209.
- [54]. KIENGE-KIENGE R., (2011), *Le contrôle policier de la délinquance des jeunes à Kinshasa, une approche ethnographique en criminologie*, Kinshasa, édition Kazi.
- [55]. ROCHER, G., "L'idéologie du changement comme facteur de mutation sociale", in *Sociologies, Découvertes/redécouvertes*, mis en ligne le 28 octobre 2008, disponible sur <https://doi.org/10.4000/sociologies.2353>.
- [56]. SAINCLIVER, J., (1997), "La légitimité des députés bretons de l'entre-deux-guerres : approche prosopographique", in *L'Ouest et le politique, Mélanges offerts à Michel Denis*, Rennes Presses Universitaires de Rennes.
- [57]. TULKENS F., (2008), "Criminologie et droits humains, une rencontre indispensable", DIGNEFFE Françoise, KAUMBA LUFUNDA Prince (Dir.), *Criminologie et droits humains en République Démocratique du Congo*, Bruxelles, Larcier.
- [58]. WETSH'OKONDA KOSO M. et BALINGENE KAHOMBO, (2014), *Le pari du respect de la vérité des urnes en Afrique. Analyse des élections présidentielles et législatives du 28 novembre 2011 en République Démocratique du Congo*, Bruxelles, Lunière.